

PROGRAMME AUSTRALIEN D'AIDE DIRECTE - HARARE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'Ambassade d'Australie au Zimbabwe dispose d'un fonds annuel modeste d'allocations destinées à l'assistance au développement connu sous le nom de Programme d'Aide Directe.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'AIDE DIRECTE ?

Le Programme d'Aide Directe est un programme de subventions modestes et flexibles, financé par le Gouvernement australien et géré à l'étranger par les représentants du Département des Affaires Etrangères et du Commerce. Ce programme a pour but de soutenir des projets particulièrement orientés vers le développement et/ou les droits humains, étoffant les priorités d'aide de l'Australie et qui contribue à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté. Les projets mettent en œuvre sous le Programme d'Aide Directe devrait présenter une image positive de l'Australie.

QUI PEUT POSTULER ?

Le Programme d'Aide Directe est disponible sur une base non lucrative et destiné aux groupes communautaires, organisations non-gouvernementales et autres entités engagées dans des activités de développement et des droits humains dans les pays autorisés à recevoir l'aide publique au développement – le Zimbabwe, la Zambie, la République démocratique du Congo, le Malawi, et la République du Congo.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS EN MESURE DE BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DU PROGRAMME ?

Les activités du Programme d'Aide Directe doivent principalement avoir comme objectif d'obtenir des résultats concrets, tangibles avec un impact notable sur le développement.

Le Programme d'Aide Directe peut financer les domaines thématiques suivants : l'égalité des sexes, la bonne gouvernance (y compris la responsabilité et la transparence des institutions gouvernementales), l'accès à la justice, la participation civique, la santé (physique et mentale), l'inclusion sociale, l'éducation, l'eau, assainissement et hygiène, la résilience au changement climatique, la conservation, le développement communautaire et/ou rural, les moyens de subsistance durables, la génération de revenus/autonomisation économique et les droits de l'homme.

Les projets avec les caractéristiques suivantes seront favorisés :

- soutenir la résilience au changement climatique, la conservation et la protection de l'environnement,
- soutenir la santé et les infrastructures communautaires.
- les bénéficiaires ciblés comprennent des groupes vulnérables et marginalisés, en particulier des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des groupes victimes de discrimination (par exemple, LGBTI+) ;
- les demandeurs et leurs communautés apportent une contribution en main-d'œuvre, en matériaux, en transport ou en espèces ;
- des activités sportives qui renforcent les échanges éducatifs et culturels et les liens interpersonnels;
- les projets innovants, réalisables et qui donnent des résultats durables ;
- projets qui offrent une formation scolaire ou professionnelle/de compétences

Généralement nous ne finançons pas les activités suivantes:

- des subventions en espèces ou des programmes ou projets de microcrédit qui impliquent le retour d'argent
- entreprises commerciales ou activités commerciales privées à but lucratif
- achat d'actifs majeurs, par exemple, des véhicules ou des terrains
- voyages d'étude en Australie ou à l'étranger
- voyage à l'étranger
- le parrainage de grands tournois sportifs ou de manifestations culturelles qui n'ont pas d'avantage clair sur le développement
- salaires, indemnités quotidiennes ou indemnités du personnel
- frais de consultation
- ateliers et dépenses associées (par exemple, location de salle, nourriture/boissons, équipement audio/vidéo et de bureau) - cependant, cela peut être négocié en fonction du pourcentage de la subvention totale que les ateliers et les dépenses associées occuperont
- les frais de fonctionnement courants et récurrents et les dépenses administratives, y compris les frais de location de bureau et de services publics, les pièces de rechange, l'entretien de routine
- les projets de construction où il y a une utilisation d'amiante ou d'autres matériaux dangereux pour la santé humaine, par ex. toiture en amiante

Les projets doivent être autonomes, avec des délais définis. Les activités dans lesquelles la communauté bénéficiaire contribue considérablement en termes de main-d'oeuvre, de ressources ou d'argent liquide sont particulièrement bien reçues. Les projets qui pourraient agir comme un catalyseur de développement supplémentaire de la communauté, ou comme modèle pour des activités similaires se déroulant ailleurs, seront également reçus favorablement.

Il n'y a pas d'un montant minimum, mais le plafond du financement par projet est de **60 000 dollars australiens** (environ 40 000 dollars américains - le montant varie en fonction du taux d'échange quotidien).

Les activités pourront s'étendre sur une durée maximale de deux ans.

Les propositions doivent être clairement définies avec des résultats spécifiques. Elles seront approuvées ou rejetées sur la base des éléments suivants :

- coûts et avantages de la proposition en matière de développement,
- résultats réalisables et durables,
- pertinence des objectifs et de la conception du projet,
- faisabilité des modalités de mise en œuvre proposées, et
- conformité du projet aux objectifs du DAP
- la considération et l'approche du demandeur en matière de gestion des risques, par exemple, la protection de l'enfance, la gestion financière, les risques de fraude, les risques de terrorisme et les risques de protection de l'environnement

Le financement dans le cadre du Programme d'Aide Directe est limité et l'Ambassade n'accepte qu'une faible proportion des demandes annuelles.

COMMENT POSTULER ?

Le formulaire de candidature DAP doit être rempli par le candidat en ligne lorsqu'un cycle de candidature officiel a été ouvert. **Veillez noter que le formulaire n'est accessible qu'en cas de cycle de candidature ouvert.**

Une annonce sur l'ouverture du prochain cycle de candidature DAP sera faite via le site Web de l'ambassade et les autres comptes de médias sociaux de l'ambassade. Veuillez noter que les cycles de candidature sont généralement ouverts pendant une période de deux semaines avant la clôture du cycle. Pour l'exercice 2022-2023, le cycle de candidature est ouvert du **12 Septembre 2022 au 25 septembre 2022**. Aucune prolongation ne sera accordée au-delà de la date limite de candidature. Veuillez-vous assurer de cliquer

sur le bouton de soumission dans le portail de candidature pour vous assurer que nous recevons votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques pour accéder au formulaire de candidature en ligne pendant la phase de candidature, veuillez envoyer un e-mail à Dap.Harare@dfat.gov.au pour obtenir de l'aide.

Toutes les demandes doivent être accompagnées **d'un budget de projet entièrement chiffré**. Un budget détaillé est requis et doit être accompagné de **deux devis pour chaque section du budget entre 700 et 7000 dollars américains et de trois devis pour les montants au-delà de 7 000 dollars américains**.

Deux références (autres que des personnes issues de l'Organisation candidate) sont exigées.

Des documents supplémentaires pourraient être joints si nécessaire, cependant les candidats sont encouragés à être brefs. Les photos sont souvent utiles. Au besoin, l'Ambassade demandera des informations supplémentaires.

APRÈS LA SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

Les demandes de financement du Programme d'Aide Directe sont filtrées par le Coordinateur du Programme d'Aide Directe. Les projets présélectionnés seront examinés par le Comité du Programme. Les projets approuvés par le Comité seront recommandés à l'Ambassadeur pour l'approbation définitive. L'évaluation commence à la clôture de chaque étape et peut prendre jusqu'à deux (2) mois. Tous les candidats seront contactés. En raison du grand nombre de demandes reçues par l'Ambassade, l'Ambassade ne pourra pas donner des explications aux demandes rejetées.

RAPPORTS EXIGÉS

Les candidats retenus seront tenus de soumettre un rapport sur la mise en oeuvre et de fournir un quitus financier (provisoire) conformément aux accords de financement individuels du Programme d'Aide Directe.

Les demandes d'informations par courriel devront être adressées au Comité du Programme d'Aide Directe à l'adresse suivante : DAP.Harare@dfat.gov.au

